

Date de mise en ligne de
l'acte : 27/03/2026

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MAZERES (ARIÈGE)

Nombre de Conseillers en exercice : 27
Présents : 26
Procurations : 1
Votants : 27

N° 2026 3 1

L'an DEUX MILLE VINGT SIX et le VINGT DEUX MARS à 10 H 30, le Conseil municipal, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni salle « André TRIGANO, sous la présidence de son Maire, Louis MARETTE.

Date convocation du Conseil Municipal : mercredi 25 mars 2026

Etaient présents :

Mrs BAUMEL, CAPY, COTTAVE-CLAUDET, DANDINE, DARDIER, DESCAZEAUD, ESTRADÉ, FOUCHÉ, GOURMANDIN, LABEUR, MARETTE, PEREZ, PORTES et ZAMBONI.
Mmes, DAGNAC, DELGENES, DESAINT, EYCHENNE, GIRAUDEAU, GUILLEMAT, PONS, PONTET, SALOMÉ, SANEGRE, SENGDARA-COUMEL et ZANIN.

A donné pouvoir :

Mme BELMAS à Mme DAGNAC

Secrétaire de séance : Louis DARDIER

OBJET : DÉTERMINATION DU NOMBRE DE POSTES D'ADJOINTS

Monsieur le Maire rappelle que la création du nombre d'Adjoints relève de la compétence du Conseil Municipal.

En vertu de l'article L 2122-2 du CGCT, le Conseil Municipal détermine librement le nombre d'Adjoints sans que celui-ci ne puisse excéder 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal.

L'effectif légal du conseil municipal de la ville de Mazères étant de 27 membres, Monsieur le Maire propose la création de 8 postes d'Adjoints.

Le Conseil Municipal,

Oùï l'exposé du Maire et à l'unanimité le conseil municipal

➤ **DECIDE** de la création de 8 postes d'Adjoints.

FAIT ET DELIBERE les JOURS MOIS ET AN QUE SUSDIT
Pour copie conforme - au registre sont les signatures
MAZERES, le 23 mars 2026

Le Maire,
Louis MARETTE

Le secrétaire de séance,
Louis DARDIER

